

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

CERTIFICAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 relatifs aux Instituts d'Etudes Politiques ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 26 avril 2008 portant création du Certificat d'Expertise judiciaire ;
Vu les titres initiaux et pièces justificatives produits par l'intéressé(e) en vue de son inscription au certificat de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu les procès-verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves sanctionnant les enseignements conduisant au certificat.

Le certificat

Expertise judiciaire

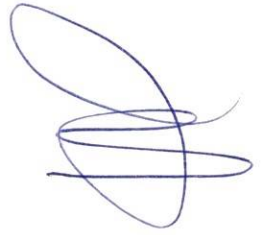
(60 heures d'enseignement)

est conféré à **Monsieur Patrick HOCQUELOUX**, né(e) le 3 juillet 1964, à Neufchâteau (Vosges)
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait à Aix-en-Provence, le 5 octobre 2018

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques

Signature du titulaire



R. MBHDI

